

CONSTRUIRE UNE POLITIQUE GLOBALE DE PRÉVENTION DES PRATIQUES ADDICTIVES DANS SON ENTREPRISE

inter

intra

Construire une politique globale de prévention des pratiques addictives fait partie des obligations de l'employeur au titre de son obligation de sécurité de résultat. Cette démarche doit être portée par la direction générale de l'entreprise, être globale et non circonscrite à un département ou service pour ne pas stigmatiser une catégorie de salariés et enfin mobiliser l'ensemble des parties prenantes. En amont de cette démarche de co-construction d'un plan d'actions, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs composant le groupe de travail puisse bénéficier d'une formation-action adaptée aux objectifs qu'ils vont avoir à remplir pour que tous repartent avec un référentiel commun.



1 journée (7h)



15 personnes maximum



managers, salariés,
DRH, HSE, membres du CSE,
médecin du travail...



attestation
de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Fondamentaux d'addictologie : les niveaux d'usages et les effets psycho-comportementaux des principaux produits psychoactifs
- Fondamentaux juridiques : responsabilité employeur / salarié, dépistage & contre-expertise
- La prévention primaire, secondaire et tertiaire appliquée à l'addictologie en milieu professionnel
- Les étapes de la construction d'une démarche de prévention collective
- Retours d'expériences d'entreprises engagées : les succès et les écueils à éviter
- L'apport du RI, des protocoles internes et des chartes
- La construction d'une politique et d'outils de communication adaptés à la prévention
- La place et le rôle des différents acteurs

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation animée par un addictologue du cabinet
- Supports de formation
- Vidéos
- Retours d'expériences d'autres entreprises.
- Évaluation de niveau 1 (satisfaction) et de niveau 2 (connaissances)



01 42 97 56 71



contact@gaeconseil.fr



poleformation@gaeconseil.fr